

est féroce et vive, mais que nous pouvons et devons essayer de conquérir les marchés d'exportation. En effet, c'est le secteur des exportations qui nous permettra de connaître, nous l'espérons, une reprise durable.

Comme vous le savez tous, au cours de la dernière année, le climat des affaires s'est amélioré; nous avons assisté à un accroissement de la productivité du travail et à une baisse des taux d'intérêt et d'inflation. Il s'agissait là d'un signe favorable pour les Canadiens et pour nos partenaires commerciaux et dans le domaine des investissements dans le monde entier.

Pourtant, à l'approche du référendum constitutionnel de la semaine prochaine, les Canadiens et nos partenaires de tous les pays se préoccupent de l'avenir. Un avenir qui sera défini, en partie, par la voix que nous choisirons d'emprunter comme pays le 26 octobre. La question est de savoir si nous ferons un pas en avant pour dénouer l'impasse constitutionnelle.

Les Canadiens cherchent, depuis les travaux de la Commission Rowell-Sirois de 1940, à trouver des façons d'améliorer leur constitution — des façons de la moderniser et de faire en sorte qu'elle reflète les réalités du Canada du xx^e siècle. Nous avons tenté, à au moins cinq reprises déjà, d'y parvenir : en 1950, en 1964, en 1971, en 1982 et de 1987 à 1990, dans le cadre de l'Accord du lac Meech; à chaque occasion, il en a résulté un échec, de la rancoeur et des divisions. Nous en sommes à notre sixième tentative; les Canadiens doivent se demander s'ils désirent parvenir à une certaine évolution constitutionnelle ou s'ils préfèrent plonger dans un avenir incertain, probablement moins prospère, et voter «non».

Je ne crois pas vous surprendre en vous disant que je voterai «oui» au référendum. Je porte le macaron du «oui» comme vous le voyez, et ce parce que je crois qu'il s'agit d'une très bonne entente.

L'entente porte sur la gamme des problèmes qui se posent dans la constitution actuelle. Elle vise les problèmes qui ont amené le Québec à refuser de signer l'entente constitutionnelle de 1982.

Elle touche aux préoccupations que suscite la permanence de certains de nos programmes sociaux, à certains des transferts du gouvernement fédéral aux provinces. Elle répond aux aspirations des Autochtones, qui veulent obtenir un plus grand contrôle sur leur moyens d'existence, grâce à ses dispositions sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Enfin, elle porte sur la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces et prévoit le transfert de certains de ces pouvoirs dans le domaine des forêts et des mines, en particulier, pour que